

**EN 2017, LE CFA MÉTIERS
DES ARTS DE LA SCÈNE
A ÉTÉ SOUTENU PAR :**

Accentus • Association Arts et
Musique Ambronay • Audiens •
Cabinet Audren & Associés •
Centre culturel Valérie Larbaux •
Coolpaie • Equatio • Ensemble
baroque de Nice • Ensemble
les Disonnances • Ensemble
les Talens Lyriques • Ensemble
Pygmalion • Ensemble vocal
Sagittarius • Espace Grun • Festival
de la Chaise-Dieu • François
Roussillon et associés • Gestella
Basse-Normandie • HCPM3R • Île-
de-France Matériel • La Lettre du
musicien • Lusa Net • Profilculture
• Opéra Comique • Opéra de Dijon
• Opéra de Rouen • Opéra national
de Montpellier • Orchestre de Paris
• Orchestre de Picardie • Orchestre
national de Lille • Orchestre
national Île-de-France • Pur
projet climat • Rodrigue • Théâtre
du Vieux-Colombier/Comédie
Française • Ties • Universal Music •
Walder and Cie

**ET LE CONCOURS DES
ENTREPRISES DU GRAND EST :**

Axis Éditions • BBcom • Bregeard
Catherine • Cartables et
trottinettes • Caves Gilles • CCN
Ballet de Lorraine • Centre culturel
André-Malraux • Dupont Metzner
• EC'LOR expertise comptable •
Equatio • ICA hygiène • JBF
location • L'Autre Canal • La chose
publique • La Méridienne Théâtre
de Lunéville • LBM Industrie •
Les plâtriers plaquistes de l'Est •
Les Roses de Tika • Letzelter-
Portner • Lillitea • LNCM expertise
Malgras Valérie • M&O • Manivelle
production • Marc Jacques • Marval
• MC Chauffage • MPM audioliight
• La Nancéenne d'Impression •
Outils Nancy • Pôle Sud • Premium
stock • Régis Ravet • Restaurant
Madame • Scènes d'œuvres
lyriques du Grand Théâtre de
Reims • Socosprint imprimeurs •
Verret Humbert • Vivalor

Le CFA bénéficie du soutien de
la Réunion des Opéras de France
et de l'Association française
des Orchestres qui participent
à la diffusion de l'actualité de la
structure.



**MÉTIERS
DES ARTS
DE LA SCÈNE
CFA**

CFA DES MÉTIERS DES ARTS DE LA SCÈNE
Opéra national de Lorraine | 1, rue Sainte-Catherine | 54 000 Nancy
Tél.: 03 83 85 33 20 | Fax: 03 83 85 30 66
Courriel: cfa@opera-national-lorraine.fr
WWW.CFA-OPERAORCHESTRE.FR

Dans les villes : Strasbourg Photos © Opéra national de Lorraine et Nicolas Wabnitz/Agf

NOS MÉTIERS DEMANDENT VOTRE ENGAGEMENT

**Soutenez notre mission avec
votre taxe d'apprentissage**



**MÉTIERS
DES ARTS
DE LA SCÈNE
CFA**

Un centre pour former aux métiers de l'opéra et de l'orchestre

Unique en France, le Centre de formation d'apprentis (CFA) métiers des arts de la scène est un organisme public de formation en alternance aux métiers de l'opéra et de l'orchestre.

Une licence professionnelle parcours « métiers de la scène lyrique » pour former aux métiers de :

- régisseur de scène
- régisseur d'orchestre
- chargé de production
- bibliothécaire musical
- artiste de chœur

L'apprentissage représente un véritable tremplin pour la jeunesse dans le monde du travail...

Aline Bourguignon, apprentie chargée de production à l'Opéra national de Lorraine, promotion 2016-2017. Depuis septembre 2017, Aline travaille à la Philharmonie Luxembourg en tant que project management assistant.

Depuis 2008

Plus de 100 apprentis formés

Plus de 50 employeurs du secteur lyrique acquis à l'apprentissage

Plus de 160 entreprises partenaires

73 % d'insertion pour chaque promotion

92 % de satisfaction des apprentis dans l'accompagnement du CFA

Soutenez notre mission grâce à la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est un impôt payé par les entreprises des secteurs industriel, commercial ou artisanal. Il est calculé sur la base des rémunérations versées.

C'est VOUS qui choisissez!

Vous contribuez ainsi au financement des formations professionnelles. Vous avez la possibilité de décider de verser votre taxe d'apprentissage à l'établissement de votre choix.

Donnez du sens à votre taxe: préférez notre CFA!

Votre soutien nous conforte dans nos missions et convictions, au cœur de nos métiers, pour

- ▶ VALORISER l'unique CFA des métiers de l'opéra et de l'orchestre en France,
- ▶ FAVORISER l'insertion des jeunes et leur accès au marché de l'emploi,
- ▶ DÉVELOPPER la culture et la formation en alternance dans le monde du spectacle,

Votre soutien nous renforce, et ouvre de nouvelles opportunités pour

- ▶ ACQUÉRIR du matériel pédagogique,
- ▶ ASSURER un accompagnement personnalisé des apprentis, et
- ▶ ORGANISER des visites culturelles et des rencontres professionnelles.

Rejoignez ainsi notre réseau d'entreprises et participez aux diverses manifestations organisées à votre attention.

Vous pouvez NOUS choisir

Nous sommes habilités à percevoir les parts « quota » (dont la contribution financière obligatoire – CFO – pour les employeurs de nos apprentis) et « hors quota », uniquement pour compléter la CFO.

Si vous avez plus de 250 salariés, nous pouvons également percevoir la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA). Une fois la contribution obligatoire déduite, vous pouvez nous adresser le solde de la CSA.

La licence professionnelle des arts de la scène est un passeport incontournable pour une vie professionnelle réussie.

Jean-Paul Montagnier, professeur en musicologie, Université de Lorraine



Si l'apprentissage avait existé au moment où je suis entrée dans le métier, c'est la première chose que j'aurais faite.

Caroline Boulay, Directrice technique adjointe en charge du lyrique à l'Opéra de Dijon et maître d'apprentissage 2016-2017

Quatre brèves étapes pour nous verser la taxe d'apprentissage

1

Compléter le bordereau de votre organisme collecteur de taxe d'apprentissage.

2

Indiquer le nom, l'adresse et le n° UAI de l'organisme CFA métiers des arts de la scène dans le tableau de répartition au bas du bordereau: CFA métiers des arts de la scène, 1 rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy, N° UAI: 0542475X
Important: seule l'indication de l'école vous garantit la destination des fonds.

3

Indiquer le montant ou le pourcentage du montant que vous souhaitez attribuer.

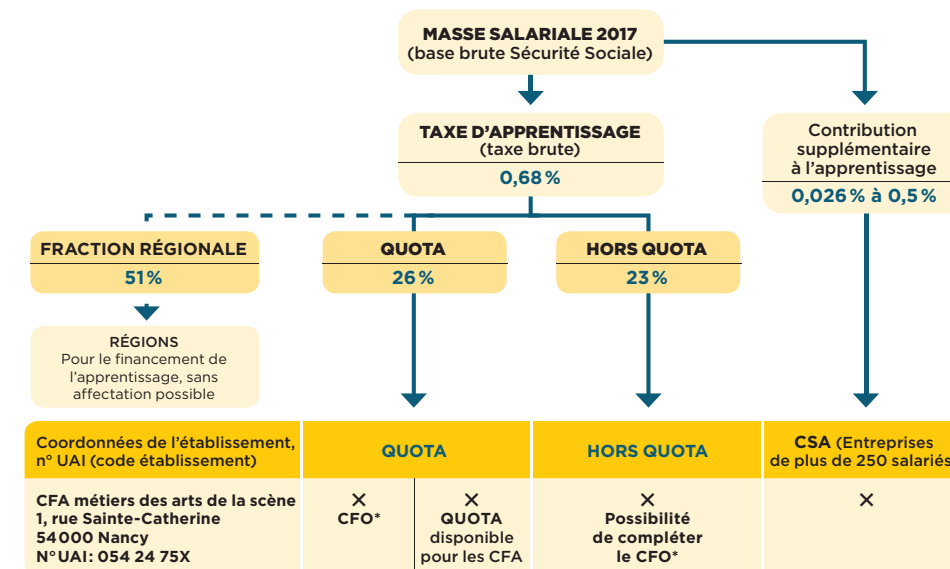
4

Retourner le bordereau à votre organisme collecteur.



Besoin d'aide? Contactez le CFA

Delphine Ledroit
Tél.: 03 83 85 33 20 ou 06 33 36 56 43
cfa@opera-national-lorraine.fr
www.cfa-operaorchestre.fr
ou votre organisme collecteur



* CFO (Concours financier obligatoire): l'article L.118-2 du code du travail prévoit que les entreprises qui emploient un apprenti sont tenues de verser un concours financier au CFA ou à la section d'apprentissage où est inscrit cet apprenti. Le montant de ce concours est égal au minimum au coût par apprenti fixé dans la convention de création du CFA, dans la limite du quota disponible.